

Formulaire Plan Communal de Sauvegarde

Personnes ressources

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

M'inscris en qualité de :

- Personne Ressource « élus » *
- Personne Ressource « personnel communal » *
- Personne Ressource « citoyennes » *
- Personne Ressource « Référent Secteur » *.

*Cocher la ou les cases correspondantes

Et déclare :

1. Me porter volontaire pour participer, en tant que bénévole, au Plan Communal de Sauvegarde de la Commune.
2. Autoriser M/Mme Le Maire, ou son représentant, à me solliciter en tant que de besoin, et selon mes disponibilités, pour assister les responsables.

Fait àLe.....

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par la commune de SAINT M'HERVÉ, donc le maire est responsable de traitement. Elles sont destinées à aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte à la population dit « plan communal de sauvegarde » (PCS) et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité. La base légale du traitement est l'**obligation légale**.

Les données collectées sont communiquées à la **préfecture, aux élus, aux services de secours (le cas échéant), aux agents des services administratifs**.

Les données sont conservées le temps de votre accord d'inscription en qualité de personne ressource et détruites en cas de retrait de votre inscription.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de SAINT M'HERVÉ, soit par courrier (Mairie de Saint M'Hervé – 1 rue d'Ernée – 35500 SAINT M'HERVÉ), ou par mail (rgpd@saintmherve.fr). Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dgd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.